

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2017**

L'An deux mille dix-sept, le dix novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sophie GARGOWITSCH, Maire.

PRESENTS : Sophie GARGOWITSCH, Christèle BROUSSE-VARLET, Gilbert DEILHES, Pierre MESQUI, Michel FOULOU, David CHAMPEIL, Daniel RYBACKI, Jacques DUBICKI, Gilles LEFEVRE, Hélène MARTY-PENCHELMOROUX, Bernard PANDO, Chrystelle FOURESTIE, Christophe RODRIGUEZ, Saskia VLASKAMP.

ABSENT EXCUSE : Arnaud VANHEES

REPRESENTE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christèle BROUSSE-VARLET.

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du rapport d'activité annuel 2016 des Services de Fumel Communauté**
- **Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Fumel Communauté**
- **Présentation du rapport de la CLECT du 7 septembre 2017**
- **Questions diverses**

Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu du 15 septembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et procède à l'examen de l'ordre du jour.

En ouverture de séance, Madame le Maire propose à l'assemblée qui accepte, une modification de l'ordre du jour par rapport à celui présenté dans la convocation avec le rajout du point suivant : *Aménagement d'une boulangerie – Etude et plans béton armé.*

N° 40-2017 : Présentation du rapport d'activité annuel 2016 des Services de Fumel Communauté.

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la communauté de communes Fumel Vallée du Lot doit transmettre à chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de ses services.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Madame le Maire donne lecture du rapport d'activité 2016 établi pour Fumel Communauté que lui a adressé Monsieur le Président de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot après l'avoir fait adopter par le Conseil communautaire le 19 septembre 2017, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel 2016 des Services de Fumel Communauté établi par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot ;

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 41-2017 : Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Fumel Communauté.

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque année, la communauté de communes Fumel Vallée du Lot doit transmettre à chaque commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour Fumel Communauté que lui a adressé Monsieur le Président de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot après l'avoir fait adopter par le Conseil communautaire le 19 septembre 2017, et invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce document.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Approuve la présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour Fumel Communauté ;

Indique que ce document n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 42-2017 : Présentation du rapport de la CLECT du 7 septembre 2017.

Madame le Maire rappelle que la communauté de Communes Fumel Vallée du Lot bénéficie du régime de la taxe professionnelle unique. Une attribution de compensation basée sur le montant de TP auparavant perçu est reversée aux communes, chaque année. Cette compensation doit être corrigée du montant des charges transférées dont l'évaluation est réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 7 septembre 2017 afin de réviser le montant des attributions de compensation des communes en raison des transferts de compétence liés à la fusion des communautés de communes Fumel Communauté et Penne d'Agenais.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Approuve le rapport du 7 septembre 2017 adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 43-2017 : Aménagement d'une boulangerie – Etude et Plans béton armé.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'étude de sols réalisée par le Cabinet Géotechnique Sud a fait ressortir la nécessité de réaliser des aménagements particuliers tant sur les fondations que sur le plancher hourdis du bâtiment devant abriter la future boulangerie. A cette fin, il convient de confier à un cabinet compétant l'étude de la structure béton du bâtiment.

Compte tenu du calendrier à tenir et du faible montant de la dépense engagée pour la réalisation de cette étude, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a sollicité le Cabinet BETTEC sis à Montayral (47500) pour établir une proposition chiffrée de l'étude à réaliser.

Madame le Maire donne lecture du devis établi le 03 novembre 2017 et demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire,
Et après en avoir délibéré,

Accepte l'offre du bureau d'études BETTEC sis à Montayral (47500) pour la réalisation de l'étude et des plans béton armé du bâtiment de la future boulangerie ;

Précise que le montant des honoraires s'élève à 1 000.00 euros H.T. (1 200.00 euros T.T.C.) :

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Constate que la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

-C.C.A.S.

Madame le Maire demande aux conseillers leur avis sur le transfert du CCAS vers l'entité de la commune tout en maintenant une commission communale composée comme l'est actuellement le conseil d'administration, c'est-à-dire de membres élus et non-élus.

Le conseil municipal est d'accord pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

- Réseau de distribution d'eau potable

Madame le Maire donne lecture du courrier qui va être adressé au Syndicat des Eaux de la Lémance et qui précise les travaux communaux envisagés par la commune en 2018 ainsi que les problèmes de distribution d'eau potable rencontrés sur le territoire communal.

- Calendrier des prochaines réunions

- Un rappel est fait sur les différentes dates de la conférence proposée par Monsieur Pierre CAMANI.

- Réunion des associations de la commune le 18 novembre prochain à 10h00. Les présidents ou leurs représentants ont été invités et sont vivement encouragés à y participer.

- Cérémonie des Vœux, le Samedi 13 janvier 2018 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20 minutes.

Ont signé les membres présents.

Sophie GARGOWITSCH	Christèle BROUSSE-VARLET	Gilbert DEILHES	Pierre MESQUI	Michel FOULOU
David CHAMPEIL	Daniel RYBACKI	Jacques DUBICKI	Gilles LEFEVRE	Hélène MARTY- PENCHELMOROUX
Bernard PANDO	Chrystelle FOURESTIE	Arnaud VANHEES <i>Absent excusé</i>	Christophe RODRIGUEZ	Saskia VLASKAMP